



**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil communal  
le 2 février 2023**

**RAPPORT N° 33/2022  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande d'adoption, en application de la loi sur les routes  
du 10 décembre 1991 (LRou), du projet de réaménagement  
de la rue Jean - Jacques Rousseau**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le **préavis N° 33/2022 « Demande d'adoption, en application de la loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou), du projet de réaménagement de la rue Jean - Jacques Rousseau »**, s'est réunie le 14 décembre 2022 à la salle du Conseil communal à 18h30.

Elle était composée de :

**Président·e-rapporteur :**

PS	M.	Pierre Butty
----	----	--------------

**Membres :**

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
PLR	M.	Patrick Bertschy	x		
UDC	Mme	Fabienne Despot	x		
Verts	M.	Karim El Khalifa	x		
PLR	Mme	Carole Ferland		x	
da.	M.	Grégoire Gavin	x		
EAV	Mme	Marianne Ghorayeb		x	
VL	Mme	Anne-Francine Simonin	x		
da.	M.	Pierre-Gilles Sthioul	x		
LCVL	M.	Mattia Vidoz	x		
Verts	Mme	Diane von Gunten	x		

**Suppléant·e·s :**

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
PLR	M.	Jean-daniel Légeret	x		
EAV	Mme	Karine Römer			x

Pour la Municipalité et le service il y avait :

- M. Antoine Dormond, Municipal
- M. Boris Abbet, Adjoint - Responsable plan mobilité.

Les experts du cabinet VWA (Verzone Woods Architectes Sàrl, à Vevey) était représentés par M. Craig Verzone.

## 1. INTRODUCTION

Après les salutations d'usage, M. Verzone présente la procédure de réaménagement de la rue Jean-Jacques Rousseau (document en annexe, qui est la version courte du dossier que la commission avait dans ses annexes). L'essentiel de ces données se retrouvent dans le préavis 33/2022 de la Municipalité.

## 2. DISCUSSION

Au fur et à mesure de la présentation, quelques compléments sont apportés par le Municipal A. Dormond et par M. B. Abbet. Quelques questions et remarques des commissaires sont

également posées, auxquelles il est répondu soit par M. Verzone, soit par MM. Dormond ou Abbet.

- M. Dormond précise que la zone hors-intervention, qui touche le domaine privé, n'entre pas dans le périmètre confié à VWA même si elle traite de façade à façade. La Municipalité est en négociation avec les propriétaires pour pouvoir appliquer le projet. Actuellement cette négociation est plutôt très positive.
- Un·e commissaire demande quelles sont les interactions avec le futur aménagement de la Place du Marché. Il est répondu que la démarche reste aussi cohérente que possible avec la Place voisine même si les contraintes ne sont pas tout à fait les mêmes pour la Rue Jean-Jacques Rousseau.
- Un·e autre commissaire regrette qu'à ce stade le réaménagement ne donne pas d'éléments chiffrés, en terme de surface (combien de m<sup>2</sup> pour tel ou tel aménagement) ou autre. Il est répondu qu'à ce stade effectivement ce n'est pas chiffré, mais pour information le plan des investissements prévoit un million pour ce réaménagement et qu'actuellement on parle de Fr. 983'900.- pour l'ensemble des travaux. Ce sont évidemment des estimations puisqu'il n'y a encore eu d'appels d'offre. Quant aux mètres carrés, les aménagements tels que présentés représente en gros 1980 m<sup>2</sup> d'enrobé clouté, 280 m<sup>2</sup> de gravier stabilisé et 200 m<sup>2</sup> de béton coulé pour total de 2500 m<sup>2</sup>.
- Un·e commissaire s'inquiète des emplacements de containers qui peuvent gêner les propriétaires voisins. Il est répondu qu'il n'y a plus d'opposition aujourd'hui, ce qui ne signifie pas qu'il n'y en a pas eu mais qu'elles ont toutes été retirées, y compris pour les containers. La seule contrainte est le dépôt de verres à certaines heures qui n'est pas autorisé.
- A propos des canalisations, il n'y a rien à changer par rapport à la situation actuelle. La Rue Jean-Jacques Rousseau n'est pas prévue dans l'extension du chauffage à distance actuellement.
- Un·e commissaire souhaite savoir comment les arbres choisis réagissent aux conditions climatiques et apportent quelque chose sur ce plan. Il est répondu que ce sont des arbres connus pour bien vivre dans ces zones urbaines, y compris ce qui est prévu dans les bacs. Il a aussi été tenu compte du réaménagement de la Place du Marché dans ce choix. M. Dormond précise que la palette proposée a aussi été discutée avec le Service Espaces Verts de la ville. Le Canton a aussi été approuvé par le Canton.
- Un·e commissaire s'inquiète du parking « sauvage » actuel dans cet espace, particulièrement à la Rue de la Madeleine. M. Dormond répond qu'il y a effectivement eu des discussions avec les propriétaires et c'est pour cela des aménagements de parking pour les vélos et autres ont été mis à des endroits qui posaient problème (problème connu d'ASR qui intervient à cet effet).
- Un·e commissaire s'inquiète de la circulation des voitures, puisque dans la zone prévue il y a un accès à un parking souterrain. Et par ailleurs l'aménagement de l'Avenue Paul-Cérésole semble provoquer un goulet : le croisement à cet endroit n'est pas vraiment possible à ses yeux, surtout s'il y a un bus qui « occupe » la voie. Il est répondu que le projet a été validé par la DGMR cantonale, qui a vérifié tous les gabarits. Donc normalement tout est respecté pour un croisement, y compris avec un bus. Certain·e·s commissaires en doute cependant. Probablement qu'on roulera moins vite parce qu'on a l'impression que c'est plus étroit. Quant aux autres pendulaires (qui ont accès au parking souterrain par exemple) ils ne sont pas contraints pour la zone piétonne comme les autres usagers.
- Aux yeux d'un·e commissaire, les terrasses actuelles sont bien souvent désertes (sauf peut-être en été) et cela incite à se parquer alors que c'est déjà une zone piétonne. M. Dormond précise alors que les discussions avec les propriétaires impliquent une

valorisation des terrasses et des commerces du rez-de-chaussée. Mais évidemment l'ensoleillement de ces terrasses dépend de leur position plus ou moins favorable,

- Enfin l'agenda prévisionnel est qu'après que le Conseil communal se prononce sur ce préavis en février 2023, puis, s'il est accepté, celui-ci passera au Canton pour signature ce qui devait nous amener en avril, voire un peu avant. De là les appels d'offres vont pouvoir être lancés, ce qui permettra de soumettre en automne un préavis avec le crédit d'ouvrage.

### 3. VOTE

Pour information, la commission de l'environnement et de l'énergie a accepté le préavis à l'unanimité par les membres présents. De son côté la commission des finances ne s'est pas prononcé sur ce préavis, bien qu'elle en ait été informée, parce qu'il n'implique pas d'aspect financier.

A ce stade il y a encore une question technique sur le préavis : en bas de page 4, il est écrit « Seule la première étape du projet a été mise à l'enquête publique. » Cela implique-t-il qu'il y a encore des autres étapes ? En fait non pour ce qui concerne le Conseil communal, par contre, il faut encore passer par différentes étapes (DGMR, aménagement du domaine privé, etc.)

La commission ad hoc n'a pas d'autres remarques, vœux et amendements. Elle adopte à l'unanimité des commissaires présents les conclusions du préavis N°33/2022.

### 4. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

**VU** le préavis N° 33/2022, du 28 novembre 2022, concernant la « Demande d'adoption du projet de piétonnisation de la rue Jean-Jacques Rousseau et de son réaménagement de surface » ;

**VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

#### d é c i d e

1. d'adopter le projet d'aménagement de la rue Jean- Jacques Rousseau et de sa piétonnisation en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou).

Pour la commission ad hoc  
Le Président rapporteur



Pierre Butty

Séance terminée à 19h20

Vevey, le 16 janvier 2023

# RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU & SES ACCROCHES

COMMISSION ADHOC - PRÉSENTATION DU PROJET

DÉCEMBRE 2022



## CONTEXTE

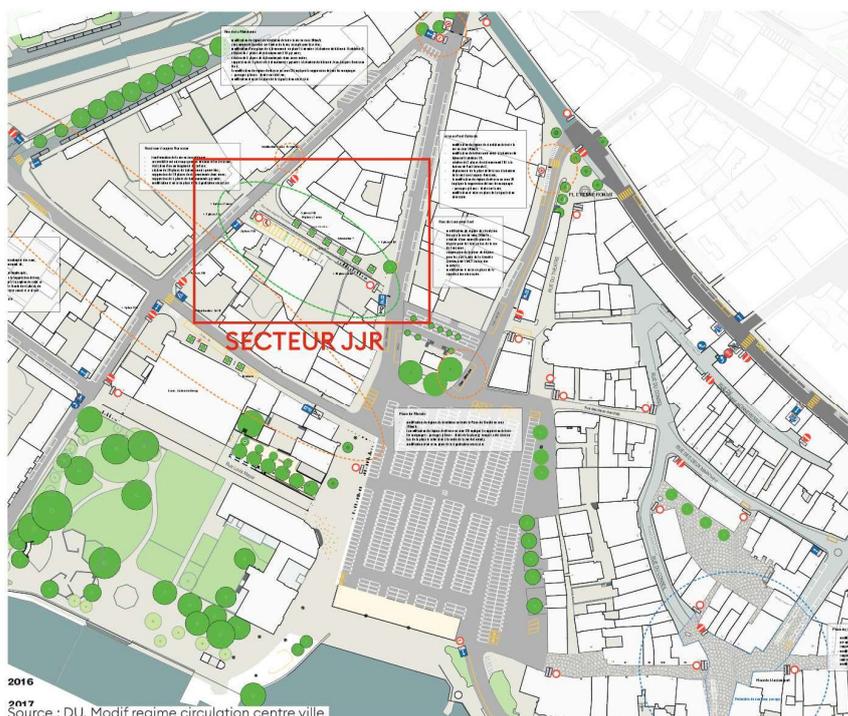
### Mobilité - Mise en zone piétonne

#### Modification du régime de circulation

Transformation de la rue en zone piétonne validée par la Municipalité et le Canton en 2016.

Réalisation d'un aménagement de surface pour :

- Encourager les citoyens à s'approprier leurs rues
- Dynamiser le potentiel commerçant
- Renforcer la cohérence urbaine avec la place du Marché

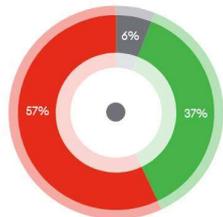


# CONTEXTE

## 1er Atelier participatif - MAI 2019

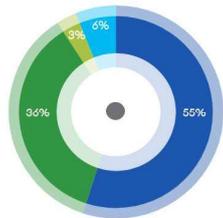
### Recueil des perceptions, usages et attentes

#### Perceptions



- Manque de confort, de sécurité et d'identité malgré un aspect fonctionnelle apprécié (commerces et terrasses)
- Caractère vivant apporté par les commerces et terrasses...
- Diversité et une centralité plaisante

#### Usages



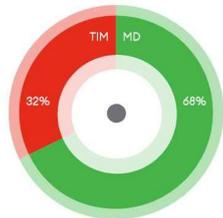
#### Usages liés aux loisirs, détente, pause

Proportion plus forte d'usages non-commerciaux (se rencontrer, fumer, se mettre à l'ombre, ...)

- Habitations
- Non-commerciaux
- Commerces & services
- Professionnels

#### Usages liés à la mobilité

Inversion entre importance des usages et surfaces attribuées



#### Attentes



- Terrasses identifiées comme composante clé de la rue
- Absence de demande de stationnement voiture sur domaine public
- Manque de confort et de sécurité piétons signalés comme prioritaires
- Volonté de tirer parti des opportunités du front sud

#### Synthèse générale



#### À valoriser :

- Le caractère passant
- Les accroches

#### À apporter :

- Aplanir la rue pour laisser plus de liberté de mouvement
- Donner plus de place aux terrasses
- Ajouter de la végétation
- Rendre le lieu plus chaleureux (éclairage et mobilier urbain)

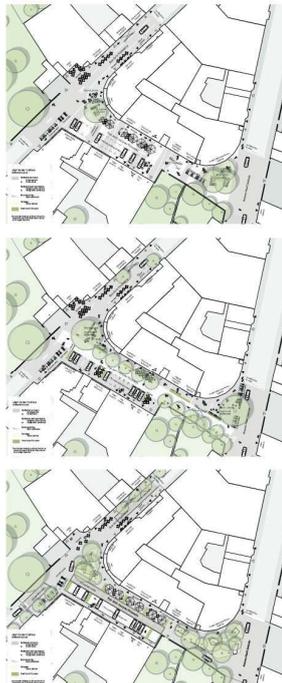
Consulter le document *JJR synthèse atelier 1 et 2 191209.pdf* pour les résultats exhaustifs

# CONTEXTE

## 2nd Atelier participatif - JUIN 2019

### Présentation des variantes et intégration des remarques

#### Variantes & réactions récoltées



**À garder :**  
 Revêtement uniforme entre façades.  
 Arborisation qui cache la façade Sud.  
 Salon urbain mieux que les bancs droits.  
 Notion de «place» intéressante.  
 Terrasse de la crêperie mise en valeur.  
 Cohérence du revêtement avec la place du Marché.  
 Caractère passant de Paul - Cérésole.

**À ajouter :**  
 Des arbres et de la verdure. Trop minéral.  
 Dépose minute.  
 Renforcement des accroches.

**À éviter :**  
 Manque de sécurité sur la rue de la Madeleine.  
 Revêtement trop minéral.  
 Utilisation des pavés.

### Restitution

#### Intégration des retours et dessin de l'avant-projet



Consulter le document *JJR Atelier 3 Restitution 191209.pdf* pour les résultats exhaustifs

# PROJET D'ENQUÊTE

## Plan illustratif

### Un tapis à niveau pour dynamiser l'espace

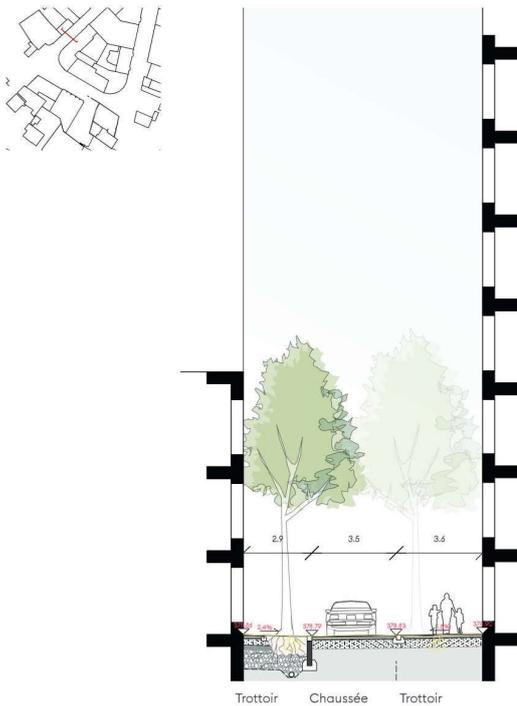
- Aplanir la rue pour laisser plus de liberté et exploiter l'espace de façade à façade
- Valoriser le caractère passant de la rue
- Valoriser les accroches, notamment grâce à la végétation
- Donner plus de place aux terrasses



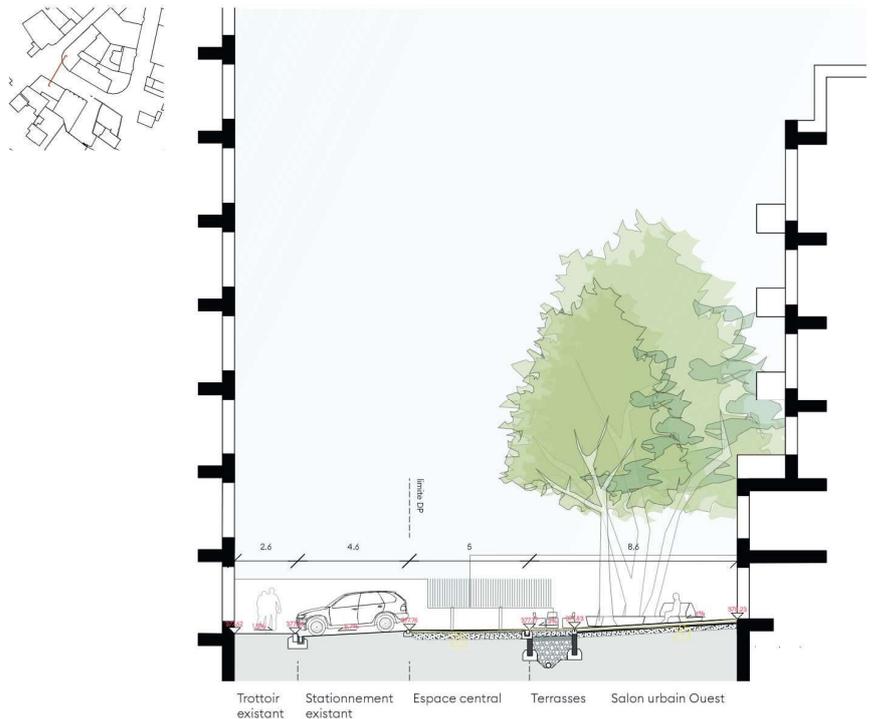
# PROJET D'ENQUÊTE

## Coupes & élévations

Coupe AA'



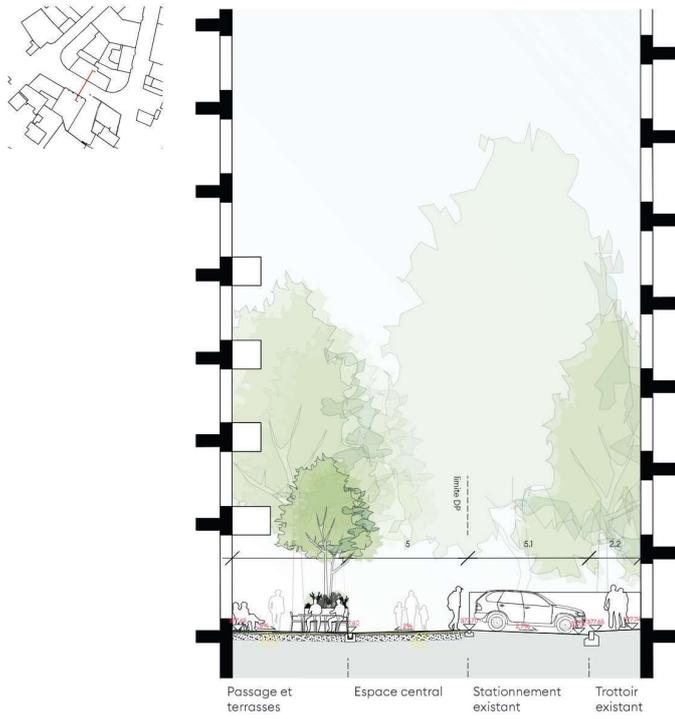
Coupe BB'



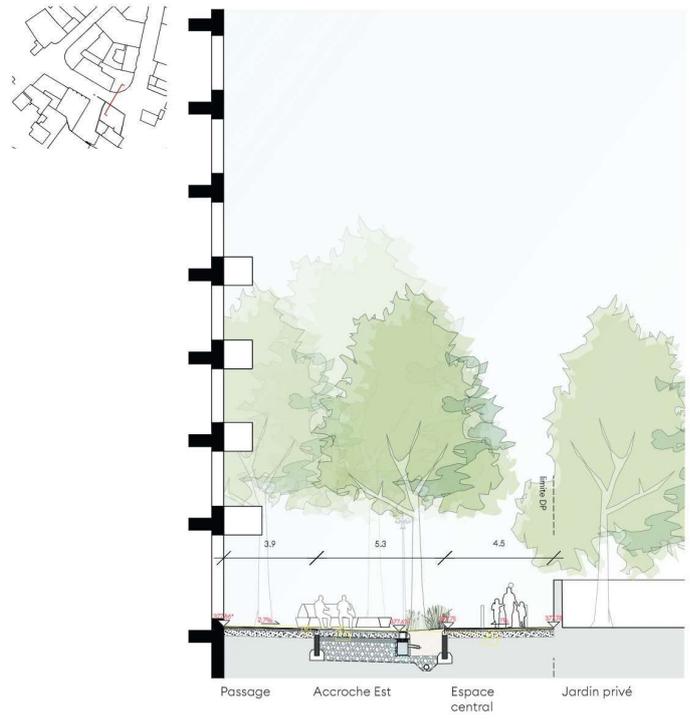
# PROJET D'ENQUÊTE

## Coupes & élévations

Coupe CC'



Coupe DD'



# PROJET D'ENQUÊTE

## Coupes & élévations

Élévation EE'



# PROJET D'ENQUÊTE

## Revêtements

### Palette des matériaux de sol

#### Tapis



enrobé clouté



bandes pavé granite

#### Salons urbains, parking vélos & motos :



gravier stabilisé

#### Parvis du Rex :



béton coulé en place



# PROJET D'ENQUÊTE

## Mobilier

### Mobilier des salons urbains

#### De nouveaux espaces de séjour :

- Cohérence avec le mobilier de la Place du Marché
- Déclinaison d'une même collection en tabourets, bancs, bacs avec assises intégrées et plateformes
- Mobilier des terrasses à préciser avec les commerçants

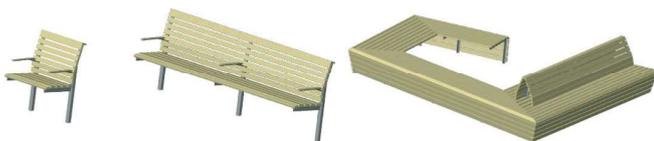
### Mobilier des terrasses

#### Des terrasses conviviales :

- Implantation d'une 1ère rangée de tables contre les façades
- Circulation des piétons aisée grâce au passage réservé

#### Harmonisation à moyen terme :

- Possibilité de se référer à une charte de couleurs et de design





# PROJET D'ENQUÊTE

## Plantations

### Arborisation en pleine terre

#### Bosquets d'îlot, hautes tiges et cépée

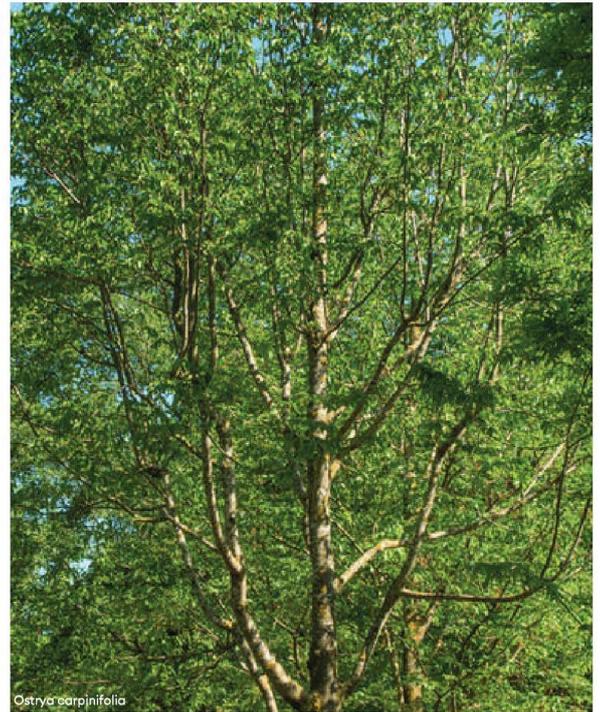
Etouffage des 2 angles de l'îlot bâti par des bosquets denses présentant une belle hauteur sous couronne pour y accueillir les usagers de la rue. Mélange d'arbre tiges à petit et moyen développement atteignant entre 12 et 20 m et au port devenant large pour un couvert homogène et généreux. Le salon urbain Ouest se distingue par un sujet en cépée.

#### Essences proposées :

- *Ostrya carpinifolia* H 16 à 20 m
- *Acer campestre* H 12 m



Acer campestre



Ostrya carpinifolia

# PROJET D'ENQUÊTE

## Plantations

### Arborisation en bacs

#### Arbres tiges solitaires

Plantations en bacs pour préservation des réseaux enterrés.

Petits arbres tiges supportant la sécheresse.

#### Essence proposée :

- *Acer monspessulanum* H 6 à 8 m

#### Bacs :

- Volume de terre : 2m x 2m x 0,9m = 3,6m<sup>3</sup>
- Assise intégrée : 0,45m x 2m



Acer monspessulanum

# PROJET D'ENQUÊTE

## Plantations

### Massifs de vivaces

#### Accroche Est :

- Délimitation du salon urbain
- Même typologie que Place du Marché

#### Bacs de plantation :

- Continuité végétale rythmant les terrasses malgré la présence de réseaux enterrés

#### Palette 4 saisons

Chaque tableau estival à son pendant hivernal, le souhait étant de proposer des vivaces ayant un intérêt toute l'année avec un aspect évolutif. Cela nécessite un entretien sélectif des massifs durant l'hiver afin de maintenir les hampes et tiges sèches décoratives.

-  massif projeté
-  massif existant (parcelle privée)



# PROJET D'ENQUÊTE

## Plantations

### Palette de vivaces - Exposition ensoleillée, sol sec

1. Echinops bannaticus 'Star Frost' 2. Pennistenum alopecuroides 3. Festuca mairei 4. Knautia macedonica 5. Phlomis tuberosa 6. Allium sphaerocephalon 7. Achillea nobilis subsp. 'Neilreichii' 8. Aster 'Schneegitter' 9. Verbena bonariensis 'Lollipop' 10. Scabiosa ochroleuca 11. Ballota hirsuta 12. Ballota pseudodictamnus 13. Sedum spectabile 'Brilliant' 14. Antennaria dioica 'Alba' 15. stachys byzantina 'Big Ears'

#### ETE



#### HIVER





## PROJET D'ENQUÊTE

### Sécurité

#### Accès pompiers & livraisons

##### Intervention SDIS :

- Places d'interventions desservant chaque bâtiment
- Exception sur la parcelle privée N°805 dûe au maintien du stationnement privé existant

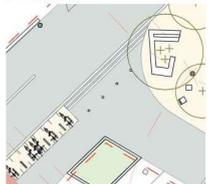
##### Place livraison :

- 1 place livraison sur rue de la Madeleine
- Aucune place livraison sur rue Jean-Jaques Rousseau. Les livreurs peuvent stationner librement sur la portion piétonne de la rue.

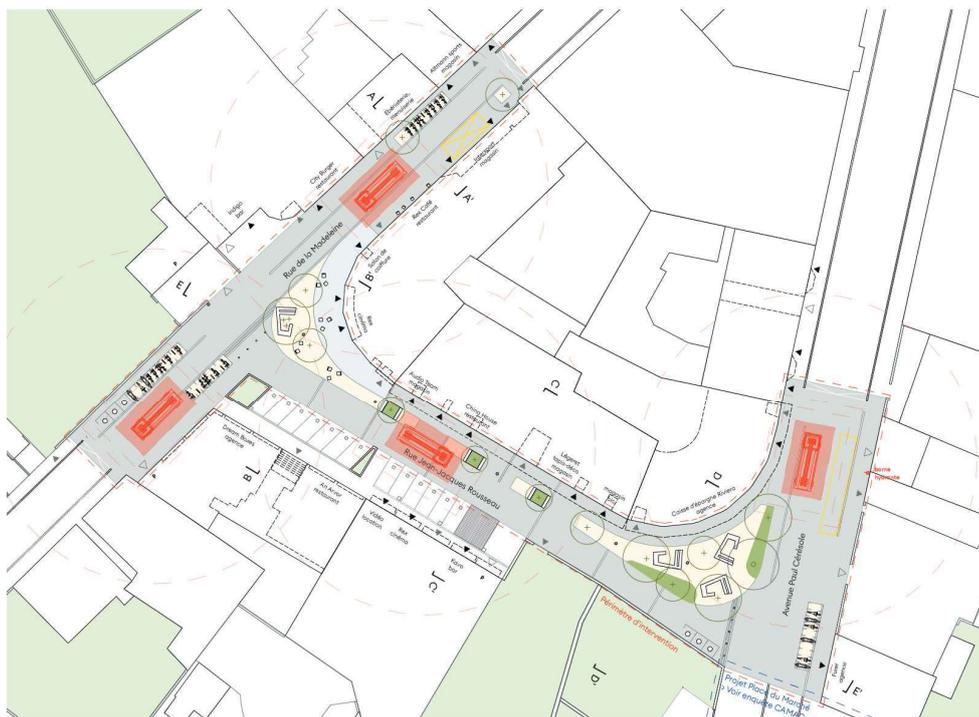
##### Régulation zone piétonne :

- Bornes escamotables et potelets réservant l'accès aux résidents et livraisons

##### Entrée ZP



##### Sortie ZP



## PROJET D'ENQUÊTE

### Voirie

#### Conteneurs à déchets

Dimensions : 1 conteneur enterré mesure 2 x 2 m, avec colonne d'insertion asymétrique.  
Fournisseur : Villiger Entsorgungssysteme AG.

##### Emplacement Jean-Jaques Rousseau

Implantation de 3 conteneurs pour les déchets incinérables, le papier-carton et le verre.  
Permet l'absorption d'une partie des besoins de la Place du Marché.

##### Emplacement Madeleine

Potentiel 2nd point de collecte.  
En cour d'étude par le service de la DEP selon le nombre de ménages et commerces à proximité, ainsi que le volume de déchets engendré.



□ emplacement JJ Rousseau

□ emplacement Madeleine